

## **Vente d'éléments du patrimoine communal : pour des appels à projet et contre les logiques de spéculation**

Motion présentée par François Schreuer, Elena Chane-Alune et Benoit Bouchat,  
conseillers communaux

Conseil communal du 11 septembre 2023

Considérant que la Ville de Liège se défait régulièrement d'immeubles, notamment pour répondre aux exigences de son pouvoir de tutelle,

Considérant que quand ces transactions ont lieu via des ventes aux enchères, le critère financier est le seul à prévaloir,

Considérant que les ventes aux enchères sont de nature à pousser les prix vers le haut et participent dès lors à une logique de spéculation foncière dont les effets à longs termes sont délétères pour le droit au logement, pour la possibilité même de maintenir certaines activités à caractère social ou culturel et donc finalement pour la Ville elle-même,

Considérant qu'il est de plus en plus difficile, à Liège, de trouver des logements de qualité à prix décents,

Considérant que l'action des opérateurs agissant pour le droit au logement des personnes les plus précaires se heurte aujourd'hui frontalement à une difficulté d'accès au foncier,

Considérant par ailleurs que des associations et collectifs, en grand nombre, portent des projets sociaux et culturels de grande qualité qui jouent un rôle déterminant dans l'inclusion sociale et le bonheur qu'il y a à vivre à Liège,

Considérant cependant que bon nombre de ces projets éprouvent de grandes difficultés à trouver des espaces adaptés à leurs besoins,

Considérant que les difficultés de ces différentes structures sont en train de s'accroître de façon préoccupante, en raison de l'augmentation considérable des taux d'intérêt et des coûts de la construction que l'on observe pour le moment,

Considérant que cette situation n'est pas sans conséquence sur la viabilité de nombreux projets et sur la possibilité d'en faire naître de nouveaux,

Considérant que nos quartiers ont vitalemment besoin tant de logements accessibles que d'activités sociales et culturelles inclusives,

Considérant que certains bâtiments vendus par la Ville seraient particulièrement adaptés, par leur localisation ou la disposition de leurs espaces, aux fonctions évoquées ici,

Considérant que de nombreuses personnes sont depuis des années sur les listes d'attente pour le logement social,

Considérant enfin que la Ville n'est plus en mesure de répondre aux besoins de locaux du monde associatif,

Le Conseil communal :

Demande au Collège communal de privilégier désormais, lorsqu'il est question de vendre un bâtiment offrant des possibilités d'usage comme logement ou comme espace associatif, social, culturel ou créatif, le recours à des appels à projets plutôt qu'à des ventes aux enchères. Ces appels à projets pourraient reposer sur le principe d'un prix déterminé à un niveau raisonnable et donc anti-spéculatif. La mise en concurrence des opérateurs candidats se ferait, devant un jury, sur la qualité, la pertinence, le sérieux de leurs projets, mais aussi sur un conventionnement visant à limiter le montant des loyers qu'ils seraient, le cas échéant, autorisés à demander.